

Fit 4 Conformity

Surveillance du marché et normalisation, les outils disponibles !

Jérôme Hoerold

Responsable développement (OLN)

Sommaire

1. Portail-qualite.lu
2. Surveillance du marché
3. Mise à disposition de normes
4. Participation à la normalisation
5. Produits et services

1. Portail-qualité.lu

1.1. Introduction au portail



Le portail-qualité

- Mise en ligne en juin 2014
- Développé par l'ILNAS en concertation avec d'autres entités compétentes en les matières
- Offre un accès simplifié aux principaux informations et services liés à la qualité, sécurité et conformité
- Tourne autour de 7 grandes thématiques

PORTAIL-QUALITE.LU
QUALITE · SECURITE · CONFORMITE

Sécurité & Santé Métrologie Accréditation & Notification Confiance numérique Normes & Normalisation Propriété intellectuelle Evaluation de la conformité & Récompenses

17-11-2015
Enquête publique sur la norme nationale ILNAS 101 portant sur la « surface habitable »

L'ILNAS a été sollicité pour établir une norme nationale portant sur la « surface habitable », afin de répondre à l'absence de consensus entre l'ensemble des acteurs socio-économiques. Démarrés le 2 mars 2015, les travaux portant sur l'élaboration du projet de norme

2. Surveillance du marché

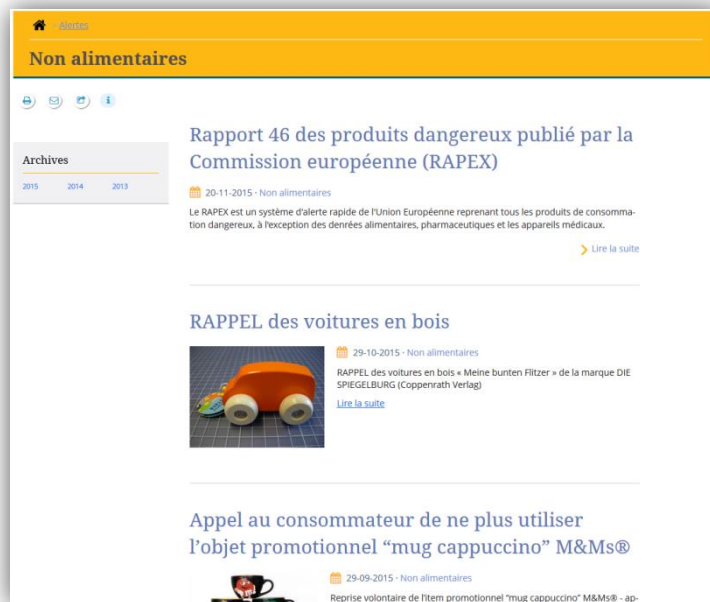
2.1. Alertes RAPEX

Lien

- [Home / Sécurité et Santé / Protection du consommateur / Base d'informations d'alertes](#)

Utilité

- Système d'alerte rapide de l'Union européenne reprenant tous les produits de consommation dangereux, à l'exception des denrées alimentaires, pharmaceutiques et les appareils médicaux.



2. Surveillance du marché

2.2. Législations européennes et nationales

Lien

- [Home / Législation / Sécurité et Santé / Législation européenne et nationale](#)

Utilité

- Regroupe sur une page l'ensemble de la législation européenne (règlements, décisions et directives) et nationale (lois, règlements grand-ducaux et arrêtés ministériels) en relation avec la matière

Legislation - Sécurité et santé

Législation nationale

Lois

- Loi du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides
- Loi du 31 juillet 2006 relative à la sécurité générale des produits
- Loi du 19 décembre 2008 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits consommateurs d'énergie
- Loi du 25 mars 2009 relative à la compatibilité électromagnétique
- Loi du 27 mai 2010 relative aux machines, concernant la mise à disposition de machines, concernant les machines d'occasion
- Loi du 18 décembre 2010 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie
- Loi du 18 décembre 2010 modifiant relative à la sécurité des jouets
- Loi du 24 juillet 2011 concernant l'indication, par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits, de la consommation en énergie et en autres ressources des produits liés à l'énergie
- Loi du 16 décembre 2011 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges chimiques (REACH)
- Loi du 21 décembre 2012 concernant les équipements sous pression transportables

Règlements grand-ducaux

- Règlement grand-ducal du 11 juin 1973 relatif aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique
- Règlement grand-ducal du 27 août 1976 relatif au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension
- Règlement grand-ducal du 3 février 1992 relatif aux appareils à gaz
- Règlement grand-ducal du 2 juillet 1992 relatif à la sécurité des jouets
- Règlement grand-ducal du 2 juillet 1992 relatif aux récipients à pression simples
- Règlement grand-ducal du 27 juillet 1992 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique
- Règlement grand-ducal du 30 août 1992 relatif aux équipements de protection individuelle
- Règlement grand-ducal du 16 décembre 1992 relatif à la mise sur le marché des médicaments
- Règlement grand-ducal du 5 février 1993 relatif aux dispositifs médicaux implantables actifs
- Règlement grand-ducal du 20 avril 1995 concernant les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles
- Règlement grand-ducal du 13 juillet 1995 relatif aux générateurs d'aérosols
- Règlement grand-ducal du 11 août 1996 relatif aux dispositifs médicaux
- Règlement grand-ducal du 8 septembre 1997 relatif aux bateaux de plaisance
- Règlement grand-ducal du 4 février 1998 relatif à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques ainsi que des tracteurs agricoles et forestiers à roues
- Règlement grand-ducal du 31 octobre 1998 relatif aux emballages et aux déchets d'emballages
- Règlement grand-ducal du 25 octobre 1999 relatif aux ascenseurs
- Règlement grand-ducal du 25 octobre 1999 concernant les exigences de rendement pour les nouvelles chaudières à eau chaude alimentées en combustible liquides ou gazeux

Legislation - Sécurité et santé

Législation européenne

Directives

- Directive 75/324/CEE du 20 mai 1975 relative aux générateurs aérosols
- Directive 88/378/CEE du 3 mai 1988 relative à la sécurité des jouets
- Directive 89/586/CEE du 21 décembre 1989 relative aux équipements de protection individuelle
- Directive 90/269/CEE du 20 juin 1990 relative aux dispositifs médicaux implantables actifs
- Directive 92/42/CEE du 21 mai 1992 concernant les exigences de rendement pour les nouvelles chaudières à eau chaude alimentées en combustibles liquides ou gazeux
- Directive 93/37/CEE du 5 avril 1993 relative à l'harmonisation des dispositions concernant la mise sur le marché et le contrôle des explosifs à usage civil
- Directive 93/42/CEE du 14 juin 1993 relative aux dispositifs médicaux
- Directive 94/9/CE du 23 mars 1994 concernant les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles
- Directive 94/25/CE du 16 juin 1994 relative aux bateaux de plaisance
- Directive 94/62/CE du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages
- Directive 95/16/CE du 29 juin 1995 relative aux ascenseurs
- Directive 95/54/CE du 31 octobre 1995 relative aux véhicules à moteur
- Directive 96/96/CE du 20 décembre 1996 relative aux équipements marins
- Directive 97/23/CE du 29 mai 1997 relative aux équipements sous pression
- Directive 98/79/CE du 27 octobre 1998 relative aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro
- Directive 1999/5/CE du 9 mars 1999 concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications et la reconnaissance mutuelle de leur conformité
- Directive 2000/9/CE du 20 mars 2000 relative aux installations à câbles transportant des personnes
- Directive 2000/14/CE du 8 mai 2000 relative aux émissions sonores des matériels utilisés à l'extérieur des bâtiments
- Directive 2001/18/CE du 3 décembre 2001 relative à la sécurité générale des produits
- Directive 2001/83/CE du 6 novembre 2001 relative aux médicaments à usage humain
- Directive 2004/22/CE du 31 mars 2004 sur les instruments de mesure
- Directive 2004/108/CE du 15 décembre 2004 relative à la compatibilité électromagnétique
- Directive 2006/42/CE du 17 mai 2006 relative aux machines
- Directive 2006/95/CE du 12 décembre 2006 relative au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension
- Directive 2007/23/CE du 23 mai 2007 relative à la mise sur le marché d'articles pyrotechniques
- Directive 2008/57/CE du 17 juin 2008 relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté
- Directive 2009/23/CE du 23 avril 2009 relative aux instruments de pesage à fonctionnement non automatique
- Directive 2009/34/CE du 23 avril 2009 relative aux dispositions communes aux instruments de mesure et aux méthodes de contrôle métrologique
- Directive 2009/48/CE du 19 mai 2009 relative aux équipements de protection individuelle
- Directive 2009/105/CE du 16 septembre 2009 relative aux récipients à pression simples
- Directive 2009/128/CE en matière d'exigences d'écoconception applicables aux produits consommateurs d'énergie
- Directive 2009/142/CE du 30 novembre 2009 concernant les appareils à gaz
- Directive 2010/30/AE du 19 mai 2010 concernant l'indication, par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits liés à l'énergie
- Directive 2010/35/AE du 16 juin 2010 relative aux équipements sous pression transportables

2. Surveillance du marché

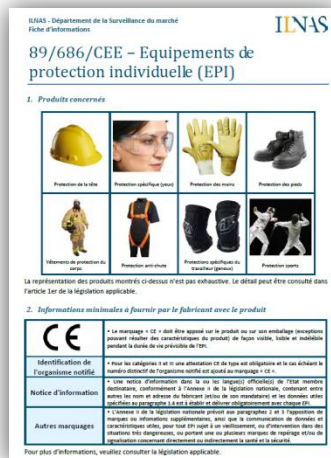
2.3. Fiches d'information

Lien

- [Home / Sécurité et Santé / Surveillance du marché / Fiches d'informations](#)

Utilité

- Les fiches d'informations reprennent des informations sur les actes législatifs (directives européennes et règlements européens), pour lesquels le département de la surveillance du marché de l'ILNAS est l'autorité compétente au Luxembourg
- Ces fiches d'informations sont catégorisées par acte législatif et par produit



2. Surveillance du marché

2.4. Autorités compétentes

Lien

- [Home / Sécurité et Santé / Surveillance du marché](#)

Utilité

- Ce document reprend l'ensemble des autorités compétentes et organismes notifiés du Grand-Duché du Luxembourg

ILNAS - Directives-Autorités nationales compétentes V3.07 01 août 2014

A. Liste des actes législatifs européens « Nouvelle Approche » et « Approche Globale » avec les autorités compétentes

Code de l'acte législatif européen	Description	Modifications	Actes législatifs nationaux	Autorités nationales	
				Transposition	Surveillance du marché
75/324/CEE	Générateurs d'aérosols	94/11/CE 2008/47/CE 2013/10/UE	RGD modifié du 12/07/1995 RGD du 23/02/2010	Ministère de l'Economie Ministère du Développement durable et des Infrastructures	ILNAS Surveillance du Marché
89/686/CEE	Equipements de protection individuelle	93/95/CEE 93/68/CEE 96/58/CE	RGD modifié du 10/08/1992 RGD du 28/03/1995 RGD du 08/12/1996 RGD du 17/08/1997	Ministère de l'Economie	ILNAS Surveillance du Marché
90/385/CEE	Dispositifs médicaux implantables actifs	(**)	RGD modifié du 05/02/1993	Ministère de la Santé	Ministère de la Santé
92/42/CEE	Rendement pour les nouvelles chaudières à eau chaude alimentaires en combustibles liquides ou gazeux	(**)	RGD modifié du 25/10/1999	Ministère de l'Economie	Ministère de l'Economie
93/42/CEE	Dispositifs médicaux	(**)	RGD modifié du 11/08/1996	Ministère de la Santé	Ministère de la Santé
94/25/CE	Bateaux de plaisance	(**)	RGD modifié du 08/09/1997	Ministère de l'Economie	CAM

(*) Directive non couverte par le concept « Nouvelle Approche »
(**) Pour les modifications, veuillez consulter le site de la Commission européenne
(Sous réserve d'erreur ou d'omission)

Page 3 / 11

2. Surveillance du marché

2.5. Normes harmonisées

Lien

- [Home / Sécurité et Santé / Surveillance du marché](#)

Utilité

- Lien vers le site Internet de la Commission européenne sur les normes harmonisées publiées dans le journal officiel. Les normes harmonisées applicables sont présentées par acte législatif européen.

ESO (1)	Reference and title of the standard (and reference document)	First publication (2)	Reference of superseded standard	Date of cessation of presumption of conformity of superseded standard Note 1
CEN	EN 132:1998 Respiratory protective devices - Definitions of terms and pictograms	04/06/1999	EN 132:1990 Note 2.1	Date expired (30/06/1999)
CEN	EN 133:2001 Respiratory protective devices - Classification	10/08/2002	EN 133:1990 Note 2.1	Date expired (10/08/2002)
CEN	EN 134:1998 Respiratory protective devices - Nomenclature of components	13/06/1998	EN 134:1990 Note 2.1	Date expired (31/07/1998)
CEN	EN 135:1998 Respiratory protective devices - List of equivalent terms	04/06/1999	EN 135:1990 Note 2.1	Date expired (30/06/1999)
CEN	EN 136:1998 Respiratory protective devices - Full face masks - Requirements, testing, marking	13/06/1998	EN 136:1989 EN 136-10:1992 Note 2.1	Date expired (31/07/1998)
	EN 136:1998/AC:2003			

Pour en savoir plus

Liens internes

- [Alertes des produits non conformes et dangereux](#)
- [Législation: Actes législatifs nationaux et européens](#)

Liens externes

- [Union européenne - Surveillance du marché](#)
- [Union européenne - Nouvelle approche de l'harmonisation technique](#)
- [Union européenne - RAPEX: Système d'alerte rapide pour les produits de consommation non alimentaires](#)
- [Union européenne - Le marquage CE pour professionnels](#)
- [Union européenne - European External Action Service \(EEAS\)](#)
- [Union européenne - Normes harmonisées](#)

3. Mise à disposition de normes

3.1. Catalogue de normes de l'ILNAS

- 59 normes nationales
- 47.000 normes européennes du CEN et CENELEC
- 55.000 normes internationales de l'ISO et IEC
- 4.100 Normes ETSI - gratuit
- 44.000 Normes DIN



ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation,
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

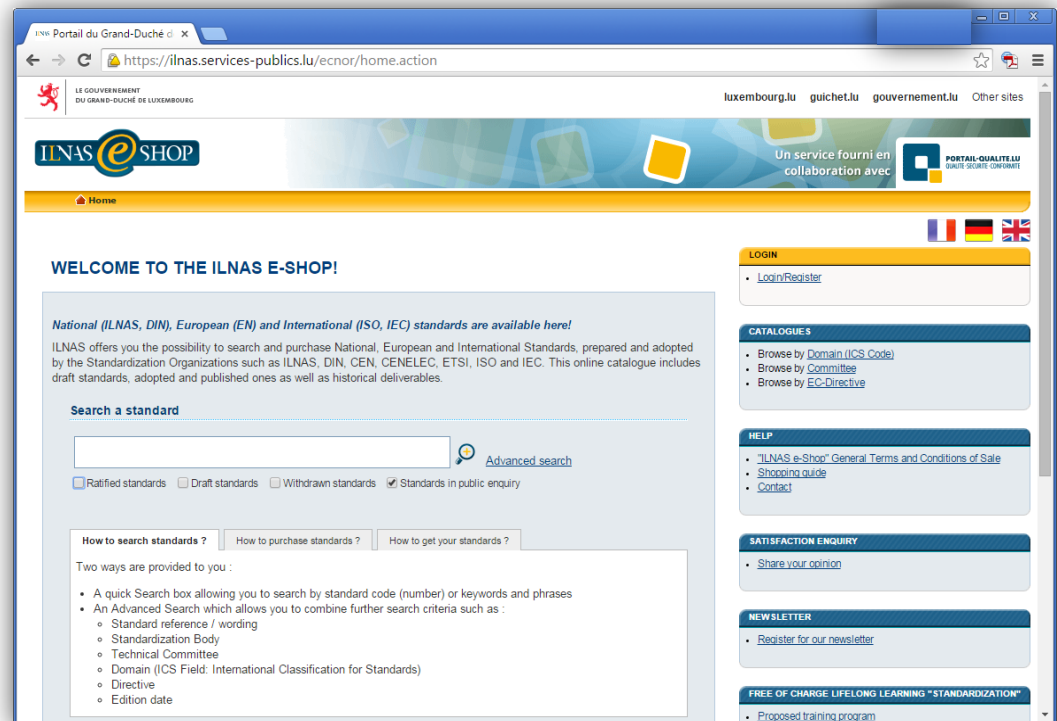


➤ Plus de **150.000 documents normatifs** sont désormais disponibles

3. Mise à disposition de normes

3.2. Vente en ligne

- Format: électronique
- Langues: Français, Allemand et Anglais
- Prix compétitifs
- Enquête publique: documents sont gratuits



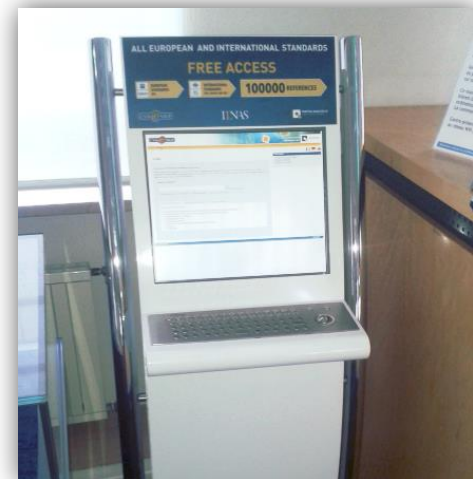
3. Mise à disposition de normes

3.3. Consultation gratuite

Toutes les normes EN (CEN, CENELEC et ETSI), ISO, IEC et ILNAS sont disponibles (sauf DIN)

Localisation des stations de lecture :

- 1) **Université du Luxembourg**
Campus Kirchberg
- 2) **Chambre de Commerce**
Kirchberg (Espace Entreprises)
- 3) **Bibliothèque nationale de Luxembourg**
Luxembourg centre-ville
- 4) **ILNAS**
Esch-Belval
- 5) **LIST**
Esch-Belval (Maison de l'innovation)
Belvaux



4. Participation à la normalisation

4.1. Possibilités de participation

Comment participer à l'élaboration de normes nationales, européennes ou internationales ?

- 1) Enquête publique d'un projet de norme
- 2) Participation active au sein d'un comité technique



« Celui qui fait la norme fait le marché! »

4. Participation à la normalisation

4.2. Enquête publique

- Naviguer vers l'ILNAS e-shop pour communiquer votre avis sur un projet de norme qui se trouve au stade de l'enquête publique.



<https://ilnas.services-publics.lu>

The screenshot shows the ILNAS e-shop website interface. At the top, there is a navigation bar with the ILNAS eSHOP logo and a banner for 'PORTAL-QUALITEU'. Below the banner, there is a 'WELCOME TO THE ILNAS E-SHOP!' section. The main content area features a search box with a search button and a link to 'Advanced search'. Below the search box, there are radio buttons for 'Ratified standards', 'Draft standards', 'Withdrawn standards', and 'Standards in public enquiry' (which is selected). To the right of the search box, there are links for 'How to search standards?', 'How to purchase standards?', and 'How to get your standards?'. Below these links, there is a list of search criteria: 'A quick Search box allowing you to search by standard code (number) or keywords and phrases' and 'An Advanced Search which allows you to combine further search criteria such as: Standard reference / wording, Standardization Body, Technical Committee, Domain (ICS Field: International Classification for Standards), Directive, and Edition date'. On the right side of the page, there are several sidebar sections: 'LOGIN' with a 'Login/Reister' link, 'CATALOGUES' with links for 'Browse by Domain (ICS Code)', 'Browse by Committee', and 'Browse by EC-Directive', 'HELP' with links for 'ILNAS e-Shop' General Terms and Conditions of Sale, Shopping Guide, and Contact, 'SATISFACTION ENQUIRY' with a 'Share your opinion' link, 'NEWSLETTER' with a 'Register for our newsletter' link, and 'FREE OF CHARGE LIFELONG LEARNING "STANDARDIZATION"' with a 'Proposed training program' link.

4. Participation à la normalisation

4.3. Délégué en normalisation

Pourquoi participer ?

- Appartenance à un réseau d'experts
- Anticiper les normes futures et les développements au sein du secteur
- Possibilité d'émettre des votes tout en représentant le Luxembourg

Qui peut participer ?

- Tout acteur socio-économique du Luxembourg avec certaine expertise

Coûts de la participation ?

- Participation gratuite au Luxembourg

Registre des experts (Version du 11/11/2015)

- 209 personnes inscrites
- 530 inscriptions dans les comités techniques

Registre national des délégués en normalisation - Novembre 2015

Nombre d'inscriptions aux comités techniques :	
ILNAS/OLN	24
CEN	160
CENELEC	8
CEN/CENELEC	3
CEN/CENELEC/ETSI	2
ECISS	21
ISO/IEC	109
ISO	195
IEC	8
Total	530

Nombre de personnes inscrites : 209

ILNAS

1, av du Swing - L-4367 Belvaux - Tél. : (+352) 24 77 43 40 - Fax : (+352) 24 79 43 40 - Email : normalisation@ilnas.etat.lu - www.portail-qualite.lu

mercredi 11 novembre 2015 Approuvé par Laurent Wahl Page 1 sur 15

5. Produits et services

Afin d'exploiter au mieux les avantages liées à la normalisation, l'ILNAS offre, en collaboration avec le G.I.E. ANEC, les produits et services suivants aux acteurs socio-économiques nationaux :

- Diffusion de l'information normative
- Diagnostic en normalisation
- Formation continue en normalisation
- Veille normative ciblée
- Analyse normative sectorielle (TIC)

Tous ces produits et services sont prestés gratuitement sur simple demande.





Jérôme Hoerold

Responsable développement OLN

E-mail: jerome.hoerold@ilnas.etat.lu

Tél: (+352) 247 743 - 44